

Renvoyer ce bulletin d'adhésion à

M. JOACHIN Ludovic  
Roche Haut  
15400 VALETTE

**BULLETIN D'ADHESION 2020**

A retourner accompagné d'un chèque bancaire ou postal  
libellé au SYNDICAT DES APICULTEURS du CANTAL

Numéro de téléphone :

Adresse messagerie :

• si votre adresse de messagerie est modifiée pensez à nous le signaler

Adresse à modifier si erronée ou incomplète

Form box for address modification with horizontal lines.

Form box for address modification with horizontal lines.

Attention : le numéro apiculteur comporte 8 chiffres, (rien à voir avec SIRET) Attention nous pouvons avoir affecté un n° d'ordre dans notre base de donnée sans lien avec le NAPI

Numéro d'Apiculteur (à porter uniquement si différent du numéro situé en haut à droite du papillon autocollant ou absent)

**Versement obligatoire:** a) Cotisation fixe..... =  **A**

**Versement obligatoire:** b) Nombre de ruches : \_\_\_\_\_ X 0,15 € =  **B**

**OPTION 1 :** Dans les 0,15 Euros sont compris : L'assurance responsabilité civile (y compris pour la promotion et commercialisation directe des produits), la protection juridique et la cotisation proportionnelle aux syndicats nationaux.

**Versements facultatifs :**

Pour tous les sinistres déclarés entrant dans les options ci-après l'indemnisation ne couvre pas la 1<sup>ère</sup> ruche (franchise)

**ASSURANCES:** L'apiculteur qui souscrit à l'une des options ci-dessous doit assurer la totalité de ses ruches (voir circulaire).

**BAREME 1** (76,22 Euros)

**Option 2 Risques B (Incendie et tempête)**

Nombre de ruches \_\_\_\_\_ x 0,34€ =  **C**

**Option 3 Risques B et C (Incendie et tempête, vol et détérioration des ruches)**

Nombre de ruches \_\_\_\_\_ x 0,44 € =  **D**

**BAREME 2** (76,22 Euros du 1/10 au 30/04 et 106,71 Euros du 1/05 au 30/09)

**Option 2 Risques B (Incendie et tempête)**

Nombre de ruches \_\_\_\_\_ x 0,44 € =  **E**

**Option 3 Risques B et C (Incendie et tempête, vol et détérioration des ruches)**

Nombre de ruches \_\_\_\_\_ x 0,58 € =  **F**

**Soutien au SYNDICAT DES APICULTEURS**..... =  **G**

**Abonnements facultatifs :** Pour un 1<sup>er</sup> abonnement la 1<sup>ère</sup> revue arrive vers juin et servie jusqu'en mai de l'année suivante, soit 11 numéros.

Attention: plus d'abonnement aux 2 revues après le 1<sup>er</sup> mars 2020

a) Abeille de France (S.N.A.) 22.50 Euros =  **H**  
b) Abeille et Fleurs (U.N.A.F.) 27 Euros =  **I**

Vérifier que la somme correspond aux montants portés dans les cases de **A à I : Net à payer** =

Complétez au verso si besoin, notez les modalités des stages.  
Voir nouvelles conditions de déclarations sinistres



Les champs surlignés en JAUNE sont obligatoires BLEU Facultatifs VERT optionnels mais conseillés

**Si vous souhaitez participer aux formations proposées en 2020** prenez connaissance des bulletins d'inscriptions proposés. Ces bulletins sont annexés à l'envoi postal pour ceux qui ne possèdent pas d'adresse de messagerie. Les possesseurs de messagerie les consulteront dans les pièces jointes de l'envoi de fin d'année, ou sur [www.apicantal.fr](http://www.apicantal.fr) (onglets FORMATION ou DOCUMENTS) pour en connaître les modalités. Mais ils devront toujours retourner le papillon d'inscription sous format papier avec le chèque correspondant. Prendre en compte la spécificité du rucher école de la CABA sur le bulletin de liaison.

## ASSURANCES

Il ne vous est plus demandé de compléter un tableau pour localiser vos ruchers avec le nombre de ruches peuplées. Mais toute déclaration de sinistre devra être **impérativement** accompagnée d'une copie de votre télédéclaration de rucher établie en **2019**. Pour les nouveaux apiculteurs, dès la première ruche nous les invitons à télédéclarer leur(s) colonie(s). Ils se verront ainsi attribuer un NAPI (*Numéro d'APIculteur*) qu'ils conserveront tout le temps. Consulter le site [www.apicantal.fr](http://www.apicantal.fr) pour y trouver les modalités de télédéclaration.

\*\*\*

Les adhérents qui ont déjà communiqué leurs coordonnées de messagerie INTERNET ont un petit rectangle vert ■ en haut, à droite de l'étiquette d'adressage. Ils ne recevront que ce seul document par envoi postal. Si vous ne recevez pas sur votre messagerie les autres informations relatives au syndicat (*bulletin de fin d'année, inscription aux formations, invitation à l'Assemblée Générale, etc..*) faites le savoir à l'adresse suivante : [carrierc@wanadoo.fr](mailto:carrierc@wanadoo.fr) **téléphone au 06 31 10 08 85** (ou courrier adressé à M. CARRIER Christian -7 chemin des granges – 15130 ARPAJON SUR CERE). *Soit votre adresse de messagerie a été modifiée, soit elle est mal transcrite dans notre base de données.*

**Donnez la liste du matériel volumineux que vous souhaitez pour l'année 2020-21 (Extracteur, appareils électriques conséquents, pots verre pour quantités importantes (1kg et 500g), ruches, produits de nourrissage, etc.). Ne précisez pas vos besoins pour de petites quantités.**

Rappel : les pots verres peuvent être livrés franco de port au domicile au-delà d'une quantité => contacter directement le trésorier en amont du besoin.

**Les personnes qui commandent des marchandises volumineuses sont priées de venir les retirer le plus rapidement possible dès qu'elles en ont été informées.**

**Date d'envoi du bulletin :** \_\_\_\_\_ **2020** **Signature**